

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	25
Représentés	15
Absent	3
<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

## Conseil Municipal

### Séance du Mercredi 3 avril 2024

Le mercredi 3 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 21 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

de la publication le

**Étaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, BEZACE Mathilde, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

**Étaient représenté.e.s :**

SAYADI Walid donne mandat à THIAM Moustapha  
SASU Hancès donne mandat à LORES Monique  
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco  
DIMNET Jocelyne donne mandat à FRANCISOT Amandine  
POUDY Franklin donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
FADLI Hafida donne mandat à CHALBI Yacin  
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
BOURVEN Julien donne mandat à DESROCHES Damien  
CHIRRANE El Arbi donne mandat à Mathilde BEZACE  
ESSONE-MENGUE donne mandat à FOURNIAUD Martine  
GARROUT Karim donne mandat à PANETTA Tonino  
CHASSAY Laurent donne mandat à MARQUES Henrique  
LANTERNIER Lucie donne mandat à DRUART Frédéric

**Étaient absent.e.s :**

LEMOINE Nathalie  
FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

**O B J E T**

**ZAC du Port : approbation de l'avenant n°7 au traité de concession  
d'aménagement de la ZAC**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-024b-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

## **ZAC du Port : approbation de l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC**

*La Ville de Choisy-le-Roi, en accord avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, a souhaité dédensifier le programme global des constructions sur les lots B1, B3 et Modul'air de la ZAC au profit d'une végétalisation accrue, maintenir une mixité fonctionnelle et intergénérationnelle dans l'opération d'aménagement et sécuriser l'activité économique par l'accueil de PME. Cette évolution du programme global des constructions mais surtout les recours contentieux récent contre les 3 permis de construire de la BNP-Paribas (B1, B3, Modul'air) retardent l'achèvement des derniers programmes de construction et nécessitent de prolonger de deux ans la durée de la convention publique d'aménagement.*

*Parallèlement, la Ville et l'EPT ont souhaité redéfinir le programme des équipements publics de la ZAC afin d'améliorer le fonctionnement des espaces publics notamment par la requalification d'un espace central avec l'Esplanade des Accords de Paris. L'évolution du programme global des équipements publics de la ZAC permettra d'adapter les voies situées aux abords de lots B1, B3, B7 et Modul'air, qui ont déjà été remises à la Ville de Choisy-le-Roi à leur achèvement et de construire une salle publique de réception représentant une surface de plancher d'environ 400 m<sup>2</sup>.*

*Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver l'avenant n°7 au traité de concession de la ZAC du Port.*

### **LE CONSEIL,**

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,
- Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi :
  - n°98-100 du 25 juin 1998 approuvant la convention de concession d'aménagement signé le 30 juin 1998 ;
  - n°98-189 du 17 décembre 1998 et n° 99-051 du 15/04/1999 approuvant le dossier de création de la ZAC du Port ;
  - n°00-143 du 28 septembre 2000 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Port ;
  - n° 01-143 du 05 juillet 2001 décidant de modifier le programme et le projet de modification de la ZAC du Port ;
  - n°02-040 du 28 mars 2002 approuvant l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 5 avril 2002 ;
  - n°02-161 du 24 octobre 2002 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC du Port ;
  - n°10-133 du 29 septembre 2010 approuvant la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Port ;
  - n°03-205 du 18 décembre 2003 approuvant l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 7 janvier 2004 ;
  - n°07-203 du 22 novembre 2007 approuvant l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 27 novembre 2007 ;
  - n°10.157 du 21 octobre 2010 approuvant l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 25 octobre 2010 ;
  - n°14.213 du 17 décembre 2014 approuvant l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 19 décembre 2014.
  - n°18.086 du 26 septembre 2018 approuvant l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 10 décembre 2018.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-024b-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2021 donnant délégation au Maire des attributions au titre de l'article L.2122-22 du CGCT,
- Vu le projet d'avenant n°7 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC du Port,
- Vu l'avis de la Commission urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propreté de la commune de Choisy-le-Roi en date du 15 mars 2024.

**Considérant** que l'évolution du programme global des constructions et le recours contentieux des 3 permis de construire BNP-Paribas retarde l'achèvement des derniers programmes de construction et nécessite de prolonger de deux ans la durée de la convention publique d'aménagement.

**Considérant** que la Ville et l'EPT ont souhaité redéfinir le programme des équipements publics de la ZAC afin d'améliorer le fonctionnement des espaces publics notamment par la requalification d'un espace central avec l'Esplanade des Accords de Paris et de construire une salle publique de réception représentant une surface de plancher d'environ 400 m<sup>2</sup>.

**Considérant** qu'il est nécessaire d'approuver la modification du traité de concession d'aménagement

### **DÉLIBÈRE**

Article 1er : Approuve les termes de l'avenant n°7 du traité de concession d'aménagement.

Article 2 : Donne un avis favorable à l'approbation par le Conseil Territorial de l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port.

Article 3 : Sollicite auprès du Président de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre l'inscription de l'approbation de l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement à la délibération du prochain Conseil Territorial

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 3 avril 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. A. A.', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and '77500 Choisy-le-Roi'. The signature and stamp are enclosed within a large, hand-drawn black oval.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-024b-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024